



 **Yémen**

# Termes de référence pour les réseaux de protection communautaire

Par l'équipe de protection d'Oxfam

## Définition

L'approche communautaire d'Oxfam met les personnes concernées, ainsi que leurs familles et leurs communautés, au cœur de toutes les décisions qui affectent leur vie. Les réseaux de protection communautaire sont composés de personnes déplacées internes et de représentant·es des communautés hôtes d'âges, de genres et d'origines différentes, sélectionné·es en fonction de critères spécifiques. Ces personnes sont bénévoles.

Les réseaux de protection communautaire créent un lien entre les communautés et les prestataires de services. Leurs membres sont des interlocuteurs/trices entre les organisations humanitaires et la communauté. Les membres des réseaux ont pour rôle de :

- donner des informations sur les capacités de leurs communautés et les priorités/solutions en matière de protection ;
- participer à l'identification des personnes à risque ;
- partager des informations sur les services et les programmes au sein de leurs communautés ;
- contribuer à l'analyse, à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes d'assistance humanitaire.

## Approche

Les réseaux de protection communautaire s'inscrivent dans notre stratégie d'identification et de référencement des cas, de cartographie des services, de sensibilisation et de partage d'informations au niveau de la communauté, de communication bilatérale entre Oxfam et les communautés, de soutien des efforts d'autoprotection des communautés et de renforcement des réseaux locaux, ainsi que de gestion des lacunes dans les efforts de réponse.

À travers ces réseaux, Oxfam cherche à renforcer les mécanismes de protection communautaire, en développant la capacité des communautés à transmettre des messages clés sur la protection, les droits et l'accès aux services, mais aussi à organiser des initiatives centrées sur le plaidoyer, la protection et le développement.

## Rôles et responsabilités

La participation aux réseaux de protection communautaire et les responsabilités conférées à ces groupes restent flexibles et peuvent être adaptées aux besoins de protection des communautés concernées. Les rôles et responsabilités des réseaux de protection communautaire doivent être développés et adaptés en collaboration avec les membres de la communauté. Les points suivants peuvent toutefois faire l'objet d'une réflexion :

### Représentation

Les réseaux de protection communautaire doivent assurer la représentation responsable de la communauté. Il convient de consulter et de soutenir les différents groupes de la communauté (par ex., femmes, hommes, filles, garçons, jeunes, personnes handicapées, personnes âgées) et d'établir une communication bilatérale entre les communautés et les parties prenantes clés, dont les acteurs humanitaires. Les réseaux peuvent fournir et recevoir des retours de la part des communautés concernant l'assistance et les services humanitaires.

### Analyse de la protection

Avec le soutien technique d'Oxfam, les réseaux de protection communautaire doivent contribuer à l'identification des lacunes et des besoins liés aux risques de protection dans leur ensemble (par ex., mines terrestres, accès limité aux services, mauvais traitements, exploitation, etc.) et se coordonner avec les entités pertinentes (par ex., organisations humanitaires et autorités locales). Ils peuvent également être appelés à aider le personnel d'Oxfam à organiser des groupes de discussion.

### Accès aux services

Ils doivent soutenir leurs communautés en dirigeant les personnes vulnérables vers des prestataires de services et des organisations spécialisées dans la protection lorsque cela est nécessaire, ou en partageant des informations sur les services et acteurs disponibles pour faciliter l'auto-référencement.

### Plans d'action

Ils doivent développer des plans d'action communautaires pour prévenir, atténuer ou répondre plus efficacement aux menaces avérées ou potentielles. Les plans d'action peuvent par exemple inclure des mesures concrètes pour aider les personnes à mobilité réduite à accéder aux services, ou expliquer comment réaliser des audits de sécurité dans les écoles et les points de distribution, etc.

### Partage d'informations

Les réseaux de protection communautaire doivent sensibiliser et diffuser des informations par le biais de sessions avec la communauté, de rassemblements familiaux, d'activités de socialisation, d'autres forums communautaires et de visites à domicile. Ils doivent renforcer les connaissances des communautés en matière de risques de protection et de gestion, d'atténuation et/ou de prévention de ceux-ci. Par exemple, la sensibilisation peut être centrée sur la prévention des mariages précoces, les risques liés aux mines terrestres, etc.

### Cohésion sociale

Lorsque cela s'avère pertinent et nécessaire, les réseaux de protection communautaire peuvent servir de médiateurs pour résoudre les conflits entre personnes. Ils peuvent également travailler avec les communautés pour atténuer les tensions et maintenir la cohésion sociale entre les personnes déplacées internes et les communautés hôtes, par exemple.

## Soutien aux efforts d'autoprotection des communautés

Les réseaux de protection communautaire doivent soutenir le dialogue communautaire afin de donner la priorité, collectivement, aux problématiques liées à la protection et d'aider les communautés à développer leurs propres initiatives.

## Plaidoyer

Les réseaux de protection communautaire doivent travailler avec les autorités locales ou les représentant-es de district, ainsi que les organisations humanitaires, pour les encourager à prendre en charge leurs responsabilités en matière de protection.

## Ne pas nuire

Il convient de veiller à ce que les membres des réseaux de protection communautaire et leurs activités n'exposent personne à des menaces avérées ou potentielles, ni ne nuisent à la vie, la dignité, les droits ou le bien-être de quiconque. Les membres des réseaux de protection communautaire doivent donc signer un code de conduite.

## Flux de travail et signalement

Avec le soutien d'Oxfam, les réseaux doivent développer un plan de travail basé sur les objectifs et activités du projet.

Les membres des réseaux doivent participer à des réunions régulières du réseau et à d'autres rencontres, fournir des retours quotidiens et présenter des rapports hebdomadaires et mensuels sur la situation dans leurs communautés respectives, en mettant un accent particulier sur les risques de protection et les besoins humanitaires identifiés. Ils doivent également utiliser un format de reporting simple et standardisé pour envoyer leurs rapports à l'équipe de protection d'Oxfam et/ou à nos partenaires locaux.

## Durée de l'engagement

Les membres des réseaux de protection communautaire doivent prendre en charge leurs tâches comme il se doit par le biais de contacts réguliers avec leurs communautés, pendant toute la durée de leur période de bénévolat. Oxfam, avec un partenaire local le cas échéant, réalise des évaluations intermédiaires des performances.

## Responsabilités du personnel

Une ligne directe de communication doit être mise en place entre les membres des réseaux et Oxfam ou le partenaire local. Les points focaux d'Oxfam et des partenaires sont responsables de la collecte de données et des rapports mis au point par les membres des réseaux, ainsi que du reporting régulier au/à la responsable de la protection chez Oxfam.

## Critère de participation

Les membres des réseaux de protection communautaire sont des représentant-es des communautés hôtes et des personnes déplacées internes qui souhaitent faire du bénévolat. En moyenne, un réseau se compose de 20 membres pour 6 000 personnes.

Les membres des réseaux sont sélectionné-es par leurs communautés, selon leurs propres critères. Ils/elles doivent cependant être d'âges et de genres différents, et représenter divers groupes, dont les personnes handicapées, et groupes sociaux (si pertinent). Il doit y avoir une parité femmes/hommes dans chaque réseau de protection communautaire. Oxfam et ses partenaires peuvent encourager les membres des communautés à prendre en compte les critères suivants lors de la sélection des membres du comité :

- Volontariat
- Capacité à travailler avec la communauté sans risques de discrimination
- Niveau d’alphabétisation (si cette option risque de limiter la participation des certain groupes, dont les femmes, elle peut être ignorée)
- Discipline
- Personne respectée et connue
- Capacités de leadership avérées
- Maturité
- Intérêt réel pour l’assistance à la communauté
- Capacité d’entrer en contact avec la communauté et de se déplacer sans entrave lorsque la personne le souhaite
- Résident-e de la zone couverte par le projet

## Analyse des risques

Avant d’investir dans les réseaux de protection communautaire, une analyse des risques doit être effectuée pour s’informer sur les risques potentiels pour les membres du réseau, leurs communautés et les organisations de mise en œuvre/Oxfam. Voici quelques-uns des risques à prendre en compte :

- Tensions entre les membres ou les communautés
- Exclusion de certains groupes
- Accès limité aux services essentiels
- Violence envers les femmes en raison de leur participation aux réseaux

Oxfam a la responsabilité de prévenir, d’atténuer et de prendre en charge les risques qui pourraient potentiellement être causés par la mise en œuvre de projets ou le soutien à la création de réseaux de protection communautaire.

## Renforcement des capacités

Oxfam doit développer un plan de renforcement des capacités pour les réseaux de protection communautaire et le mettre à jour régulièrement en fonction des lacunes et besoins identifiés ou des domaines à améliorer. Les membres des réseaux de protection communautaire doivent être formés aux aspects suivants :

- La protection (notamment l’identification des menaces et les mécanismes d’adaptation)
- La prévention et la réponse aux violences basées sur le genre
- La protection de l’enfance
- Les principes humanitaires
- L’atténuation des conflits et la communication positive

- Les droits humains
- Les voies de référencement
- Le plaidoyer
- La coordination, la communication et le partage d'informations au niveau local
- Les compétences et les méthodologies de sensibilisation technique
- Les plans de travail, le reporting et le code de conduite